

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
27 mars 2026**

Sommaire

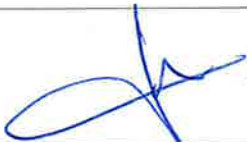

Page des présent-es

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remisés au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
Mme la Maire Laurence RUFFIN Présidente de séance	Mme la conseillère municipale Jasmine NEBILI Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 23 mars 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Jean-Luc RIZZI, Doyen, assure la présidence de la délibération n°1.

Mme Laurence RUFFIN, Maire, assure la présidence de la délibération n°2 à la délibération n°9.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Alan CONFESSON - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Kheira CAPDEPON - M. Nicolas KADA - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Brigitte BOER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Laurence RUFFIN - M. Abdelwaheb KISMOUNE - Mme Amandine GERMAIN - M. Allan BRUNON - M. Alexis MONGE - Mme Lauren VIGUIER - M. Mehdi TADJINE - Mme Léonie MARCOUX - M. Bastien CASTILLO - Mme Coline PISSARD-GIBOLLET - M. Gilles MOREAU - Mme Kenza DOUKHI - M. Gaëtan MONOT - M. Abdelnour DJEBBOURI - M. Michelle DARAN - Mme Inès AJMI - M. Thierry ALDEGUER - M. Zakaria AMRAN - M. Vincent BERLANDIS - M. Khemisti BOUBEKER - M. Pierre-Edouard CARDINAL - Mme Marion CARROZ - M. Clément CHAPPET - M. Thomas MANDROUX - M. Thibault MARTIN - Mme Anouchka MICHARD - M. Lény MOULIN - Mme Meriem NAILI - Mme Jasmine NEBILI - M. Jean-Noël PUSEL - Mme Majda RAKI - Mme Laurette RIMET-MEILLE - M. Jean-Luc RIZZI - M. Stéphane ROBIN - M. Robinson ROSSI - Mme Rdija SAHIRI - M. Karim SELLAMI - Mme Michelle SY - Mme Marlène TERRIER - Mme Angélique WABENE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Franck BENHAMOU donne pouvoir à M. Clément CHAPPET de 14H03 à 18H10

M. Alan CONFESSON donne pouvoir à M. Lény MOULIN de 16H30 à 17H15

Mme Meriem NAILI donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 17H20 à 18H10

M. Gaëtan MONOT donne pouvoir à M. Gilles MOREAU de 17H45 à 18H10

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Jasmine NEBILI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Direction Vie institutionnelle Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 27 mars 2026

Discours introductif à 14h03 de M. PIOLLE, Maire sortant.

M.PIOLLE appelle le Doyen d'âge, M. RIZZI, afin de présider la séance.

DELIBERATION N° 1-(42335) - CONSEIL MUNICIPAL - Élection du/de la Maire.

M. RIZZI, Doyen d'Âge du conseil municipal, préside la séance. Il indique à l'assemblée quel-les ont été les élu-es démissionnaires et donne les noms des nouveaux-elles élu-es qui les remplacent.

Démissionnaires liste « Reconcillier Grenoble » :

Alain CARIGNON
Dominique SPINI
Guillaume JOSSERAND
Charah BENTALEB
Olivier CURTO
Chantal PILLET

Elu-es suivant-es de liste qui siègent :

Franck BENHAMOU
Rdija Thérèse SAHIRI
Stéphane ROBIN
Jean-Noël PUSEL

Il procède ensuite à l'appel des élu-es dans l'ordre alphabétique.

Il déclare le quorum atteint et la séance ouverte 14h16.

Le Doyen indique qu'il va être procédé à la désignation de la secrétaire de séance la plus jeune conseillère municipale, Mme Jasmine NEBILLI.

Le Doyen indique qu'il va être procédé à l'élection du/de la Maire et fait appel à candidature.

Intervention(s) : M. CHAPPET, Mme MARCOUX, M. BRUNON, Mme BERANGER, M. RIZZI, Mme BENSE, Mme CHALAS, Mme GERMAIN

- M. CHAPPET demande à ce que soit consigné au procès-verbal le fait qu'il y aurait, selon lui, une rupture d'égalité d'accès à la salle du Conseil municipal étant donné que les personnes présentes dans la salle, seraient des soutiens présumés de Laurence Ruffin, des verts et de la France Insoumise. Ces personnes étaient, selon M. CHAPPET, déjà présentes dans la mairie avant l'ouverture des portes ce qui aurait empêché d'autres Grenoblois d'entrer, créant selon lui une rupture d'égalité.

- M. BRUNON demande à ce que soit consigné au procès-verbal le fait que des élu-es de la France insoumise auraient été repoussés par une personne violente qui appartiendrait, selon lui, au groupe de M. CHAPPET. Il dit être déçu que les représentants du DAL n'aient pas pu participer à la séance d'aujourd'hui, alors que c'est leur droit.

M. CHAPPET propose la candidature de Mme BERANGER à l'élection du/de la Maire.

Mme MARCOUX propose la candidature de Mme RUFFIN à l'élection du/de la Maire.

M. BRUNON propose sa candidature à l'élection du/de la Maire.

Le Doyen demande qui souhaite remplir les fonctions d'assesseur-seuses parmi les élu-es. Après avoir recueilli 3 noms, le Doyen demande à l'assemblée si elle agrée les assesseuses, Mme BENSE, Mme VIGUIER et Mme PETERS. Aucune objection de l'assemblée.

Le Doyen déclare ouvert le scrutin. Il est procédé à l'élection du/de la Maire à bulletin secret.

Le Doyen déclare le scrutin clos. Il est procédé au dépouillement de l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins extraits de l'urne : 59

- à déduire : bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 1

- suffrages exprimés : 58

- majorité absolue : 30

Ont obtenu :

- Mme Nathalie BERANGER : 12 voix.

- Mme Laurence RUFFIN : 33 voix.

- M. Allan BRUNON : 13 voix.

Madame Laurence RUFFIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Maire.

Délibération adoptée.

Monsieur Eric PIOLLE remet l'écharpe tricolore à Mme la Maire.

Mme la Maire prend la présidence de la séance à 15h26.

Discours de Mme la Maire.

Mme la Maire informe l'assemblée de la composition des groupes :

GRUPE LA FRANCE INSOUMISE (LFI) composé des 13 élu-es suivant-es :

- Allan BRUNON Président du groupe
- Zakaria AMRAN
- Khemisti BOUBEKER
- Bastien CASTILLO
- Abdelnour DJEBBOURI
- Kenza DOUKHI
- Thomas MANDROUX
- Jasmine NEBILI
- Coline PISSARD
- Majda RAKI
- Robinson ROSSI
- Lauren VIGUIER
- Angélique WABENE

GRUPE D'OPPOSITION RÉCONCILIER GRENOBLE (GORG) composée des 13 élu-es suivant-es :

- Clément CHAPPET Président du groupe
- Thierry ALDEGUER
- Franck BENHAMOU
- Delphine BENSE
- Nathalie BERANGER
- Brigitte BOER
- Pierre-Edouard CARDINAL
- Emilie CHALAS
- Anouchka MICHARD
- Jean-Noel PUSEL
- Jean-Luc RIZZI
- Stéphane ROBIN
- Rdiya Thérèse SAHIRI

GRUPE OUI GRENOBLE composé des 33 élu-es suivant-es :

- Isabelle PETERS Présidente du groupe
- Inès AJMI
- Antoine BACK
- Margot BELAIR
- Luis BELTRAN-LOPEZ
- Vincent BERLANDIS
- Olivier BERTRAND
- Hassen BOUZEGHOUB
- Kheira CAPDEPON
- Marion CARROZ
- Cécile CENATIEMPO
- Alan CONFESSON
- Michelle DARAN
- Céline DESLATTES

- Amandine GERMAIN
- Nicolas KADA
- Abdelwaheb KISMOUNE
- Sandra KRIEF
- Léonie MARCOUX
- Thibault MARTIN
- Alexis MONGE
- Gaetan MONOT
- Gilles MOREAU
- Lény MOULIN
- Meriem NAILI
- Gilles NAMUR
- Chloé PANTEL
- Laurette RIMET-MEILLE
- Laurence RUFFIN
- Karim SELLAMI
- Michelle SY
- Mehdi TADJINE
- Marlène TERRIER

DELIBERATION N° 2-(42332) - CONSEIL MUNICIPAL - Détermination du nombre d'adjoint-es à élire.

Intervention(s) : Mme la Maire, Mme BENSE, Mme WABENE, M. CARDINAL, M. CONFESSON, M. ALDEGUER, M. CHAPPET, M. ROSSI

Un amendement est déposé par Mme la Maire pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté :

Pour : 33

Contre : 13 Groupe D'Opposition Réconcilier Grenoble (GORG)

Abstention(s) : 13 Groupe La France Insoumise (LFI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer à 21 le nombre d'adjoint-es à la Maire.

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 13 Groupe D'Opposition Réconcilier Grenoble (GORG)

Abstention(s) : 13 Groupe La France Insoumise (LFI)

DELIBERATION N° 3-(42328) - CONSEIL MUNICIPAL - Élection des adjoint-es.

Intervention(s) : Mme la Maire, M.CHAPPET, M.CASTILLO, Mme BOER

Mme la Maire suspend la séance à 16h09 à la demande de M. CHAPPET, président de groupe.

Reprise de la séance à 16h30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de prendre acte du résultat suivant :

nombre de bulletins extraits de l'urne : 59

- à déduire : bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 27

- suffrages exprimés : 32

- majorité absolue : 30

- Liste de KISMOUNE, nombre de voix obtenues : 32

La liste de KISMOUNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés élu-es :

1^{er} adjoint : M. KISMOUNE Abdelwaheb

2^{ème} adjointe : Mme GERMAIN Amandine

3^{ème} adjoint : M. MONGE Alexis

4^{ème} adjointe : Mme MARCOUX Léonie

5^{ème} adjoint : M. TADJINE Mehdi

6^{ème} adjointe : Mme PANTEL Chloé

7^{ème} adjoint : M. BELTRAN-LOPEZ Luis

8^{ème} adjointe : Mme CENATIEMPO Cécile

9^{ème} adjoint : M. MONOT Gaetan

10^{ème} adjointe : Mme PETERS Isabelle

11^{ème} adjoint : M. NAMUR Gilles

12^{ème} adjointe : Mme CAPDEPON Kheira

13^{ème} adjoint : M. BERTRAND Olivier

14^{ème} adjointe : Mme KRIEF Sandra

15^{ème} adjoint : M. KADA Nicolas

16^{ème} adjointe : Mme DESLATTES Céline

17^{ème} adjoint : M. BACK Antoine

18^{ème} adjointe : Mme SY Michelle

19^{ème} adjoint : M. BERLANDIS Vincent

20^{ème} adjointe : Mme NAILI Meriem

21^{ème} adjoint : M. MOULIN Lény

La Maire procède à la remise des écharpes aux vingt-et-un Adjoint-es.

Conformément à l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire donne lecture de la charte de l'élu local à l'assemblée.

DELIBERATION N° 4-(42327) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction au/ à la Maire, aux adjoint-es au/ à la Maire et aux conseillères municipales et conseillers municipaux.

Intervention(s) : Mme la Maire, M. CHAPPET, Mme WABENE, Mme CHALAS

- Mme WABENE demande à ce que soient consignés au procès-verbal, les propos sexistes qu'aurait tenu M.PUSEL à son égard pendant le vote. Elle indique qu'il lui aurait dit "ma petite dame".

Mme CHALAS demande à ce que soit consigné au procès-verbal, l'expression de M. BRUNON, qui aurait traité de « bande de nazis », le Groupe D'Opposition Réconcilier Grenoble (GORG).

Un amendement est déposé par Mme la Maire, celui-ci est adopté :

Pour : 33

Contre : 13 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble (GORG)

Abstention(s) : 13 Groupe La France Insoumise (LFI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le taux des indemnités mensuelles de fonction en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

- **de la Maire à 109,11 %**
- **des adjoint-es au à la Maire à 40, 28 %**
- **des conseillères municipales et conseillers municipaux délégué-es à 22,77 %**
- **des conseillères municipales et conseillers municipaux à 6%**

- d'appliquer une majoration de ces indemnités comme indiqué dans le tableau en annexe à savoir :

- **50 % pour les adjoint-es et conseillères municipales et conseillers municipaux délégué-es**
- **33,33% pour les conseillères municipales et conseillers municipaux**

- de fixer au 1er avril 2026, la date d'application du versement de ces indemnités, excepté pour celles dues à la Maire.

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 13 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble (GORG)

Abstention(s) : 13 Groupe La France Insoumise (LFI)

DELIBERATION N° 5-(42326) - CONSEIL MUNICIPAL - Délégation du Conseil municipal au/ à la Maire : Application des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Intervention(s) : M.ROSSI, M. ROBIN

Un amendement oral est présenté par M. ROSSI, celui-ci est repoussé :

Pour : 13 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble (GORG); 13 Groupe la France Insoumise (LFI)

Contre : 33 Oui Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Maire :

- 1) à arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;**
- 2) à fixer, dans les limites de l'inflation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;**
- 3) à procéder, dans la limite de 125 millions d'euros par an, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;**
- 4) à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget; et à déléguer par arrêté au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, et aux directeurs et chefs de services, la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants ;**
- 5) à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**
- 6) à passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités dont le montant est inférieur à 50.000 € H.T. par sinistre ;**
- 7) à créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;**
- 8) à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;**
- 9) à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;**
- 10) à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;**
- 11) à fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;**
- 12) à fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;**
- 13) à décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;**
- 14) à fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;**

15) à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code à condition que la délégation soit opérée par arrêté notifié au bénéficiaire, déposé en préfecture et affiché en mairie ;

16) à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction en première instance, en appel ou en cassation, en référé ou au fond ;

17) à régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 M€ H.T. par sinistre ;

18) à donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19) à signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20) à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 millions d'euros par an;

21) à exercer au nom de la commune et dans les conditions à fixer par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22) à exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

23) à prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune;

24) à autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

25) à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions quels que soient leur nature et leur montant ,

26) à procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

27) d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28) d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

29) d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles la maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

30) d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

31) d'autoriser l'application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

- de dire que la Maire rendra compte des actes pris en vertu de la présente délibération lors de chaque conseil municipal suivant la prise de décision.

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 13 Groupe D'Opposition Réconcilier Grenoble (GORG) + 13 Groupe La France Insoumise (LFI)

DELIBERATION N° 6-(42513) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de moyens auprès des groupes d'élu-es de la ville de Grenoble.

La délibération est retirée en séance.

DELIBERATION N° 7-(42308) - CONSEIL MUNICIPAL - Commission municipale permanente - Création d'une commission municipale ad hoc pour l'examen des délibérations du Conseil municipal du 28 avril 2026.

Intervention(s) : Mme la Maire, Mme MICHARD, M. CASTILLO, Mme CHALAS, M. PUSEL, M. DJEBBOURI, M. CHAPPET, Mme SAHIRI, M. CONFESSON, Mme BERANGER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer une commission ad hoc destinée à l'examen des délibérations du Conseil municipal du 28 avril 2026 ;

- de dire que la commission sera composée de l'ensemble des élu-es du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(37320) - DESIGNATIONS - Modalités d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et adoption des principes relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :
- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléant-es),
- l'élection des titulaires et des suppléant-es auront lieu sur la même liste, aussi, les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidat-es, aux postes de titulaires et de suppléant-es ;
- les listes peuvent être déposées auprès du/de la Maire jusqu'au vote de la délibération portant élection des membres;
- de dire que la commission d'appel d'offres qui sera désignée est à caractère permanent ;
- de dire que les règles relatives à la compétence de la commission d'appel d'offres et du/de la représentant-e du/de la Maire à sa présidence demeurent celles prévues par la délibération n° 65-35302 du 25 mars 2024 modifiant la délibération cadre n° 3 - E007 du 29 février 2016 .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(42633) - DESIGNATIONS - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Intervention(s) : Mme la Maire, Mme RAKI

Sur accord unanime de l'assemblée, le vote de cette délibération a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

3 listes de candidat-es sont proposées :

- Liste Oui Grenoble :

Titulaires :

- Karim SELLAMI
- Chloé PANTEL
- Thibault MARTIN

- Isabelle PETERS
- Olivier BERTRAND

Suppléant-es

- Antoine BACK
- Cécile CENATIEMPO
- Vincent BERLANDIS
- Marion CARROZ
- Mehdi TADJINE

- Liste Réconcilier Grenoble :

- Jean-Noël PUSEL
- Brigitte BOER
- Stéphane ROBIN
- Delphine BENSE
- Pierre-Edouard CARDINAL

- Liste la France Insoumise :

Titulaires :

- Majda RAKI
- Kheministi BOUBEKER

Suppléant-es

- Zakaria AMRA
- Coline PISSARD-GIBOLLET

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 59
- Nombre de conseiller-ères n'ayant pas pris part au vote : 0
- Suffrages exprimés : 59
- Quotient électoral : 11,8

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste « Oui Grenoble » : 33 voix

Liste « Réconcilier Grenoble » : 13 voix

Liste « Liste la France Insoumise » : 13 voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste « Oui Grenoble » obtient 3 sièges
- La liste « Réconcilier Grenoble » obtient 1 siège
- La liste « Liste la France Insoumise » obtient 1 siège.

Ainsi sont élu-es :

Titulaires :

- Karim SELLAMI
- Chloé PANTEL

- Thibault MARTIN
- Jean-Noël PUSEL
- Majda RAKI

Suppléant-es :

- Antoine BACK
- Cécile CENATIEMPO
- Vincent BERLANDIS
- Brigitte BOER
- Zakaria AMRAN

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

ANNEXES

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Code général des collectivités territoriales

Version en vigueur au 25 février 2026

Article L1111-12

Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L1111-13

Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14

Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Annexe à la délibération n° 42327
Conseil municipal du 27 mars 2026

Tableau des 59 membres du Conseil Municipal –
Mandat 2026-2032
Indemnités de fonction à compter du 1^{er} avril 2026

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration en % de l'indemnité de base	Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	RUFFIN	Laurence	109,11 %	0	109,11 %
1 ^{er} adjoint(e)	KISMOUNE	Abdelwaheb	40,28 %	50,00 %	60,42 %
2 ^e adjoint(e)	GERMAIN	Amandine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
3 ^e adjoint(e)	MONGE	Alexis	40,28 %	50,00 %	60,42 %
4 ^e adjoint(e)	MARCOUX	Léonie	40,28 %	50,00 %	60,42 %
5 ^e adjoint(e)	TADJINE	Mehdi	40,28 %	50,00 %	60,42 %
6 ^e adjoint(e)	PANTEL	Chloé	40,28 %	50,00 %	60,42 %
7 ^e adjoint(e)	BELTRAN LOPEZ	Luis	40,28 %	50,00 %	60,42 %
8 ^e adjoint(e)	CENATIEMPO	Cécile	40,28 %	50,00 %	60,42 %
9 ^e adjoint(e)	MONOT	Gaetan	40,28 %	50,00 %	60,42 %
10 ^e adjoint(e)	PETERS	Isabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
11 ^e adjoint(e)	NAMUR	Gilles	40,28 %	50,00 %	60,42 %
12 ^e adjoint(e)	CAPDEPON	Kheira	40,28 %	50,00 %	60,42 %
13 ^e adjoint(e)	BERTRAND	Olivier	40,28 %	50,00 %	60,42 %
14 ^e adjoint(e)	KRIEF	Sandra	40,28 %	50,00 %	60,42 %
15 ^e adjoint(e)	KADA	Nicolas	40,28 %	50,00 %	60,42 %
16 adjoint(e)	DESLATTES	Céline	40,28 %	50,00 %	60,42 %
17 ^e adjoint(e)	BACK	Antoine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
18 ^e adjoint(e)	SY	Michelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
19 ^e adjoint(e)	BERLANDIS	Vincent	40,28 %	50,00 %	60,42 %
20 ^e adjoint(e)	NAILI	Meriem	40,28 %	50,00 %	60,42 %
21 ^e adjoint(e)	MOULIN	Lény	40,28 %	50,00 %	60,42 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BELAIR	Margot	22,77%	50,00%	34,16%
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CONFESSON	Alan	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DARAN	Michelle	22,77 %	50,00 %	34,16 %

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le



ID : 038-213801855-20260327-D20260327_4-DE

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MOREAU	Gilles	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	RIMET MEILLE	Laurette	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SELLAMI	Karim	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CARROZ	Marion	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	AJMI	Inès	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BOUZEGHOUB	Hassen	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	TERRIER	Marlène	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MARTIN	Thibault	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e)	AMRAN	Zakaria	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUBEKER	Khemisti	6,00%	33,33 %	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	BRUNON	Allan	6,00%	33,33 %	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	CASTILLO	Bastien	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	DJEBBOURI	Abdelnour	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	DOUKHI	Kenza	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	MANDROUX	Thomas	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	NEBILI	Jasmine	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	PISSARD	Coline	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	RAKI	Majda	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	ROSSI	Robinson	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	VIGUIER	Lauren	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	WABENE	Angélique	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	ALDEGUER	Thierry	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	BENHAMOU	Franck	6,00%	33,33%	8,00%
Conseiller(e) municipal(e)	BENSE	Delphine	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BERANGER	Nathalie	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOER	Brigitte	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CARDINAL	Pierre-Edouard	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHAPPET	Clément	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHALAS	Emilie	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	MICHARD	Anouchka	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	PUSEL	Jean-Noel	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	RIZZI	Jean-Luc	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	ROBIN	Stéphane	6,00%	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SAHIRI	Rdija Thérèse	6,00%	33,33 %	8,00 %

AMENDEMENTS PRESENTES

CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 27 mars 2026

Amendement à la délibération n°2- 42332

2-(42332). CONSEIL MUNICIPAL : Détermination du nombre d'adjoint-es à élire.

le/la Maire expose,

Il convient de compléter le dispositif de la manière suivante (l'élément en gras) :

- de fixer à **21** le nombre d'adjoint-es au/ à la Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 27 mars 2026

Amendement à la délibération n°4- 42327

4-(42327). CONSEIL MUNICIPAL : Indemnités de fonction au/ à la Maire, aux adjoint-es au/ à la Maire et aux conseillères municipales et conseillers municipaux.

le/la Maire expose,

Il convient de compléter le dispositif de la manière suivante (les éléments en gras) :

- de fixer le taux des indemnités mensuelles de fonction en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

- du/ de la Maire à **109,11 %**
- des adjoint-es au / à la Maire à **40,28 %**
- des conseillères municipales et conseillers municipaux délégué-es à **22,77 %**
- des conseillères municipales et conseillers municipaux à 6 %

- d'appliquer une majoration de ces indemnités comme indiqué dans le tableau en annexe **à savoir :**

- d'appliquer une majoration de ces indemnités comme indiqué dans le tableau en annexe à savoir :

- **50 % pour les adjoint-es et conseillères municipales et conseillers municipaux délégué-es**
- **33,33% pour les conseillères municipales et conseillers municipaux**

- de fixer au 1er avril 2026, la date d'application du versement de ces indemnités, excepté pour celles dues au/ à la Maire.

Amendement à la délibération n° 5-42326 : Délégation du Conseil municipal au/ à la Maire : Application des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales du conseil municipal du 27 mars 2026

Le groupe La France Insoumise à la mairie refuse de voter une telle délégation de pouvoir à la maire, et demande 5 modifications :

- clarifier le 1° pour garantir que toute cession comme acquisition de biens communaux doive être décidée par le Conseil Municipal et non par la Maire
- en 3°, abaisser le seuil de 125M€ pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements à 50M€ (niveau déjà connu sur une année) et à limiter l'emprunt réalisé sans aval du CM strictement à la durée du mandat
- en 4°, permettre au CM de statuer sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents de plus de 90 000€, plutôt que de déléguer à la maire seule,
- de restreindre la délégation du droit de préemption définie en 15° uniquement aux décisions non significatives,
- de contraindre le droit de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 millions d'euros par an (en 20°) à un bilan annuel au CM suivi d'un vote d'approbation.

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 27 mars 2026

Introduction du maire sortant, Eric Piolle

Mesdames et Messieurs les élu-es, je vous félicite d'abord pour votre élection, chacune et chacun.

Chères Grenobloises, chers Grenoblois, ceux qui sont ici présents, dans l'Hôtel de ville ou bien dans cette salle, ou bien dans le salon d'honneur. Et chers concitoyens qui suivaient ce Conseil municipal en numérique. La première fois que le Conseil municipal de Grenoble a été diffusé, c'était pour notre premier conseil, le 4 avril 2014 il y a 12 ans.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

En 2014, l'équipe municipale que j'ai eu l'honneur de mener s'était donnée un objectif qui nous dépassait, un objectif au service duquel nous étions : faire de Grenoble une ville pour toutes et pour tous. Une ville qui prenne un temps d'avance. Une ville où il fait bon vivre, dans chaque quartier.

Nous avons fait un choix : ne pas subir, mais anticiper, avoir de l'audace. Faire en sorte que chacune et chacun puisse sortir de son confort, puisse s'exposer, puisse sortir aussi de sa précarité, et puisse choisir sa place, choisir sa façon de contribuer au collectif, choisir de conduire sa vie. S'inscrire dans une histoire grenobloise exigeante, une histoire faite de luttes, d'innovations sociales et de conquêtes collectives.

Et au cours de ces années, nous avons tenu un cap clair. Faire de Grenoble une ville à hauteur d'enfant. Engager les transitions nécessaires, environnementales, sociales. Faire vivre une démocratie locale plus ouverte, plus exigeante, plus partagée.

Ce cap, nous l'avons tenu, avec les deux équipes, collectivement. Avec les succès, avec les erreurs, avec les joies, avec les maladresses et les peines. Avec les limites aussi de l'action locale. Nous l'avons tenu, en n'oubliant jamais que nous étions là pour servir un objectif qui nous dépassait.

Avec les élu-es qui étaient arrivés là en 2014, dont beaucoup venaient de collectifs citoyens engagés dans différents champs d'action. Autour des enfants, autour de l'éducation, autour de la protection et de l'hospitalité, autour de la défense des droits des migrants.

Nous l'avons tenu aussi avec les agentes et les agents du service public, qui sont les clés de la mise en œuvre des politiques publiques locales. Je veux les saluer ici. Leur travail, leur exigence, leur sens du service public ont permis de faire vivre l'action publique, y compris dans des périodes difficiles, crise sanitaire, les contraintes budgétaires, et toujours au service, d'abord, des plus vulnérables, en étant au service de toutes et tous. Ils ont assuré la continuité du débat démocratique et la transparence des décisions politiques.

Et ce débat, nous l'avons tenu et entretenu avec les habitantes et les habitants, engagés dans la vie citoyenne. Évidemment l'État, les collectivités territoriales : la Région et le Département, l'intercommunalité : la Métropole de Grenoble en ce qui nous concerne. Avec tous ces partenaires nous avons maintenu un lien. Parfois tendu parce que nous avons des objectifs politiques et des rôles différents. Mais toujours en respectant les institutions parce que c'est ensemble que l'action publique tient dans la durée. Et parce que cette durée de l'action publique elle nous dépasse, elle nous traverse, elle nous précédait et elle nous succédera.

Aujourd'hui, un mandat s'achève. Je transmets cette responsabilité avec fierté. Fierté de ce chemin parcouru. Avec aussi les frustrations des limites de l'action publique. Avec l'espoir que cette nouvelle équipe aille plus loin, et avec confiance

en chacune et chacun d'entre vous pour coopérer au sein de cette future assemblée. Redevenant un citoyen parmi d'autres, je veux féliciter les membres de cette nouvelle assemblée, dans leur diversité d'âges, de parcours et d'expériences, de sens de l'engagement. Clairement la tâche est complexe. Le monde dans lequel vous allez exercer cette responsabilité, est un monde instable, traversé par des tensions, parfois par des divisions. Parfois des divisions nourries. La démocratie elle-même peut s'user si nous n'en prenons pas soin, et je vous invite à garder cela en tête.

Dans ce contexte évidemment, votre responsabilité est grande.

Je vous invite à tenir une ligne simple et exigeante : écouter, coopérer, prendre le parti de l'intérêt général, avec vos différences, mais prendre toujours le parti de l'intérêt général sur celui des intérêts politiques, chercher des solutions plutôt que des postures.

Le résultat des urnes doit être respecté, mais il ne suffit pas, il ne suffit jamais. Il vous appartiendra, chaque jour, de faire vivre la démocratie avec les habitantes et les habitants, de leur donner la place la plus grande qui soit, et de renforcer leur pouvoir d'agir.

Et surtout, je vous souhaite de ne jamais perdre de vue l'essentiel à mes yeux : chaque enfant qui naît ici doit pouvoir grandir protégé, avoir les mêmes possibilités de réaliser son potentiel, les mêmes libertés de choisir sa place dans la société, et le même pouvoir d'agir dans le monde.

C'est cela au fond faire société : un collectif de voisins et de voisines, où chacune et chacun compte. Contribuer à ce que notre territoire respecte l'existant, respecte les humains, respecte le vivant de façon plus large, soit à la hauteur de notre histoire commune. Cette histoire elle est grande, elle est belle. Nous pouvons aller chercher dans ses racines l'inspiration quand l'énergie parfois vient à manquer.

Et toujours une ville qui accueille. Elle a su accueillir, c'est ça qui a fait sa force, elle continuera à accueillir des gens de partout. Gardez cette ville hospitalière.

Prenez soin de ce bien commun qu'est notre ville.

Et au terme de ces 12 ans d'engagement au service de Grenoble, c'est avec plaisir que j'ouvre pour ma part une nouvelle page, mais que vous allez, vous, ouvrir une nouvelle page pour l'histoire de Grenoble. C'est ça le plus important. Et sur ces simples mots, je transmets comme il est d'usage, à présent, la présidence, fort temporaire mais symbolique, de séance au doyen de l'assemblée nouvellement élue. Et donc je vous invite à venir prendre ma place l'espace de quelques minutes.

Merci.

Jean-Luc Rizzi

Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Discours du doyen - Conseil municipal du 27 mars 2026

Mes chers collègues,

Aujourd'hui me revient l'honneur de présider cette séance d'installation du nouveau Conseil Municipal de Grenoble. J'ai cet honneur puisqu'Alain Carignon a décidé de ne pas siéger parmi nous et vous comprendrez que je tiens à rendre hommage à l'ancien Maire de Grenoble qui a tant œuvré pour cette ville.

Comme nouveau venu dans cette enceinte, je formule le vœu qu'elle soit le lieu de débats et d'échanges, pas d'invectives, pas d'injures, ni de violences telles qu'elles se sont exprimées pendant la campagne électorale.

Parce que contrairement aux calomnies et injures que l'on a pu entendre, encore jusqu'à aujourd'hui, je ne suis, pas plus que les autres membres de mon groupe ne le sont, ni raciste, ni antisémite, ni sectaire ou discriminant à l'égard de quiconque.

J'attends du Maire de la ville qu'elle impose aux membres du Conseil Municipal élus avec elle de renoncer à cette violence, aux menaces et aux propos homophobes.

L'ADN de Grenoble telle que je le connais est celui du débat. Dans ma jeunesse, j'ai assisté à de multiples d'entre eux entre Hubert Dubedout, Pierre Mendes-France, Georges Pompidou, Jean-Marcel Jeanneney, Alain Carignon qui se sont affrontés dans des débats parfois houleux dans la forme, mais toujours sur les idées.

Des milliers de grenoblois y participaient. Je forme donc le vœu ardent que notre ville renoue avec cette histoire.

Mes chers collègues, nous avons été élus chacun avec le soutien de Grenoblois respectables. Une majorité d'entre eux s'est prononcée et nous en prenons acte.

Le groupe auquel j'appartiens représentera les 22 000 Grenoblois qui ne se reconnaissent pas dans la politique que vous allez conduire.

Je demande au futur Maire qu'ils soient respectés et qu'ils puissent s'exprimer par la voix de leurs élus sans être disqualifiés. Ils ont droit à la parole. Il en va du pluralisme, de la démocratie dont nous sommes ensemble les garants.

Je vous remercie de votre attention.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire.

Je demande donc : qui est candidat ?

Discours de la Maire aux élu-es
Conseil Municipal d'installation – 27 mars 2026

Mesdames et Messieurs les élu-es,

Mesdames et Messieurs,

Déjà je vous remercie pour ce vote, c'est un honneur pour moi de présider cette séance.

Je veux d'abord remercier les grenoblois et les grenobloises qui m'ont accordé leur confiance.

Je remercie également les services de la Ville, de la Préfecture, ainsi que l'ensemble des citoyennes et citoyens bénévoles qui se sont mobilisés pour garantir la bonne tenue de ce scrutin et aujourd'hui de ce conseil municipal.

Cet engagement est le socle de notre vie collective. Je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne, et celle qui est désormais la nôtre. La campagne est derrière nous, je veux que dans cette assemblée nous puissions travailler ensemble et nous respecter même si nous ne sommes pas d'accord. Au sein de cette institution nous sommes toutes et tous au service des Grenoblois.

Dans ce moment particulier, je souhaite avoir une pensée pour Lionel Jospin, auquel la Nation a rendu hommage hier. Il fut un homme d'État profondément attaché à l'intérêt général et à la dignité du débat démocratique. Il incarnait une manière de faire de la politique exigeante, respectueuse et tournée vers l'amélioration concrète de la vie des gens.

Cette exigence et cette sobriété constituent une boussole précieuse pour l'action publique, y compris pour nous à l'échelle municipale.

Il va falloir s'en inspirer car ce mandat va être exigeant.

Notre ville est riche de ses forces sociales, universitaires, culturelles, industrielles.

Mais elle est aussi traversée par les fractures de notre époque.

Je pense à la hausse de la précarité et des inégalités. Aux centaines de personnes sans abri dans nos rues ou aux 11 000 Grenoblois en situation de précarité énergétique.

Je pense aux tensions sociales, aux violences et aux trafics qui abîment le quotidien de nombreux habitants et qui nourrissent la défiance. Je pense aussi à la crise écologique que nous ressentons un peu plus chaque jour.

Toutes ces réalités nous rappellent pourquoi nous devons agir, pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants, pour faire en sorte que Grenoble soit une ville où tout le monde vit bien.

Et pour cela, nous avons un cap clair : coopérer, protéger, inventer.

Coopérer, d'abord.

Nous ferons de la coopération une méthode de gouvernance.

Coopérer, c'est permettre une participation plus directe aux décisions, par exemple à travers des référendums citoyens qui seront ouverts à toutes et tous à partir de 16 ans. C'est développer des démarches concrètes dans les quartiers, pour construire, pour améliorer la vie, avec les habitants des quartiers. C'est aussi permettre aux habitants de contribuer au financement de projets locaux, écologiques et solidaires.

Coopérer, c'est également transformer nos manières de travailler, en décroissant l'action publique, en faisant confiance aux agents, en redonnant du sens au service public.

C'est enfin agir à l'échelle du territoire, avec les communes voisines, avec la Métropole, avec les acteurs associatifs, économiques et universitaires, faire avec.

Car les défis que nous devons relever dépassent chacun d'entre nous : ils appellent des réponses collectives.

Protéger, ensuite.

Protéger, c'est garantir les conditions d'une vie digne pour toutes et tous.

Cela passe par l'accès au logement, par la lutte contre la spéculation, par le développement du logement social. Cela passe par une alimentation de qualité accessible à toutes et tous, notamment dans les cantines. Cela passe par un investissement constant dans les services publics de proximité : écoles, santé, culture, sport.

Protéger, c'est aussi répondre aux attentes légitimes de sécurité, par la prévention, par la présence humaine, par des services publics accessibles et efficaces. Et c'est veiller à ne laisser personne de côté : la jeunesse, les aînés, les plus fragiles.

Inventer, enfin.

Inventer, c'est préparer l'avenir.

Nous poursuivrons la transformation écologique de la ville, en végétalisant massivement, en adaptant nos espaces publics au changement climatique, en apaisant les mobilités. En facilitant l'accès à l'eau et en se baignant dans l'Isère. Nous soutiendrons une économie locale, circulaire et utile. Nous repenserons la ville pour favoriser les rencontres, le partage, la solidarité et l'émancipation par la culture et l'école.

Et Grenoble continuera d'être une ville pionnière. Une ville qui inspire, mais aussi une ville qui apprend.

Et aujourd'hui, j'ai conscience de la responsabilité particulière qui est la mienne, qui est la nôtre : faire honneur à notre histoire et préparer un avenir désirable.

Et en devenant la première femme à occuper cette fonction, Après 50 maires hommes, c'est un engagement supplémentaire : celui de continuer à faire progresser l'égalité.

Mesdames et Messieurs les élu-es,

Nous sommes au travail dès aujourd'hui. Dans les prochains jours et les prochaines semaines, nous transformerons le projet choisi par les Grenobloises et les Grenoblois en un plan de mandat ambitieux.

Au moment d'ouvrir ce mandat, ces quelques mots de Lionel Jospin peuvent nous servir de repère : « Aux chefs auto-interprètes proclamés de l'esprit du peuple, il faut préférer des représentants du peuple qui doivent se montrer exemplaires et assumer leurs responsabilités. À la multitude des individus ballottés par les marchés et les médias de masse, il faut opposer un peuple de citoyennes et citoyens conscients, ni exagérément sceptiques ni trop crédules mais exerçant avec civisme leurs droits et leurs devoirs ».

Ces mots nous rappellent une exigence simple : celle d'une démocratie vivante, portée par des responsables publics exemplaires et par des citoyennes et des citoyens pleinement engagés dans la vie collective.

C'est dans cet esprit de coopération que je souhaite exercer ma responsabilité.

Je serai une Maire à l'écoute et une Maire exigeante.

Je compte sur vous.

Et vous pouvez compter sur moi.

Merci !

Nathalie Béranger
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Intervention Conseil municipal du 27 Mars 2026

Mesdames, Messieurs, chers collègues

Bien que ne faisant pas partie de la majorité, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter ici ma candidature à la fonction de maire de Grenoble. Être dans l'opposition n'est pas un renoncement ni une exclusion mais la démonstration d'une liberté. Libre de dire ce qui va, et libre de dire ce qui ne va pas.

Cette candidature, ma candidature pourrait être perçue comme audacieuse par certains et certaines. Mais d'autres, en revanche, pourront y voir un rappel utile de ce qu'est réellement la démocratie. Certes, les résultats des élections nous ont placés derrière une liste arrivée en tête. Pour autant, ces résultats sont le fruit d'une séquence toute autant inédite que singulière.

Votre alliage plus qu'une alliance a donné naissance à un attelage contre nature et de circonstance ou seul l'arithmétique a prévalu. Cette fusion technique et éphémère a pris le pas faisant fi de toute cohérence républicaine en balayant la plus élémentaire des lisibilités citoyennes.

Il est aisé madame Ruffin, d'imaginer la tourmente de vos colistiers et de vos colistières après la découverte des résultats du premier tour. Et c'est là que vous avez procédé à la relecture de votre liste, jusqu'à la revisiter afin de faire la place nécessaire à l'intrusion brutale de la liste conquérante de la France Insoumise, qui vous a tordu le bras ainsi qu'à vos colistiers pour se tailler une part de lion.

Pourtant, lors de cette campagne, vous exprimiez à grand cri votre volonté de changer de méthode et de faire de la politique autrement. Mais voilà, quand les calculs vous semblent ne pas intervenir en votre faveur, vous faites le pire.

Et pour observer quel résultat, à dessein de quel projet ? Vous avez incorporé en votre liste des colistiers et des colistières qui ont le mérite grossier de vous annoncer de facto que votre majorité ne bénéficiera pas de cet accord.

Que dès l'issue de ce scrutin, celles et ceux qui se sont couchés pour une nuit éphémère dans le lit de votre liste, se révéleront être vos contradicteurs les plus enflammés dès le matin suivant levé.

Ainsi, loin d'une victoire qui vous semblait promise, c'est déjà, en amont du deuxième tour, en vaincue que vous vous êtes présenté devant les Grenoblois et les Grenobloises et c'est déjà à genoux que vous vous présentez à nous aujourd'hui.

A vos calculs pitoyables et votre méthode confuse, nous opposons le choix de la clarté. Celui d'un projet assumé et invariable, celui d'une ligne politique qui ne souffre pas d'arrangements clientélistes de dernière minute pas plus que de comptabilité mesquine et opportuniste.

Nous, nous faisons le choix d'une politique claire et d'une vision limpide.

Ma candidature aujourd'hui est légitime : notre liste « Réconcilier Grenoble » conduite par Alain Carignon a fait plus de voix que celle de Madame Ruffin sans ses faux amis du soir et vrais ennemis du matin.

Ma candidature aujourd'hui consiste à dire qu'une commune mérite mieux qu'un équilibre précaire entre intérêts divergents.

Elle mérite une direction claire, stable, honnête dans ses engagements. Alors oui, je suis candidate. Non pas par ambition mais par exigence. Parce que je crois qu'une ligne claire est nettement préférable à une opacité organisée dans les antichambres de la majorité.

Alors oui, je suis candidate, parce que les Grenobloises et les Grenoblois méritent cette clarté, parce que la démocratie ne doit pas souffrir de calculs mesquins, parce que votre victoire de dimanche ne parvient pas à dissimuler votre défaite de ce jour.

Je vous remercie

Clément Chappet
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Intervention Conseil municipal du 27 mars 2026

Monsieur le Doyen,

Bien sûr je voterai pour Nathalie Béranger, mais j'interviens à nouveau pour demander à Madame Ruffin, la candidate de l'alliance de la honte Verts-PS-LFI, de s'expliquer devant les Grenoblois. Au soir de son élection, elle a déclaré qu'elle voulait être, je cite, « Maire de tout le monde »

Mais comment être *Maire de tout le monde* alors que vous avez fait rentrer dans ce conseil municipal la bande à Allan Brunon, ces 13 élus aboyeurs, qui vocifèrent contre tous les Grenoblois qui ne pensent pas comme eux ?

Dimanche, Monsieur Brunon expliquait qu'avec son élection, les quartiers rentreraient enfin au conseil. Mais les quartiers, Monsieur Brunon, c'est nous ! C'est Rdiya Sahiri, c'est Anouchka Michard, c'est Jean-Noël Pusel, c'est Jean-Luc Rizzi, des militants de terrain engagés et représentatifs. Parce qu'avec vous ce ne sont pas les quartiers qui rentrent au conseil, ce sont les dealers. Ces dealers que vous défendez en expliquant que vous ne leur ferez pas la chasse. Ces dealers dont vous avez adopté les méthodes, on en a eu la démonstration avec la vidéo de vous insultant un grenoblois, avec une injure homophobe au passage. Parce que vous et vos colistiers ne connaissez que la menace, les intimidations et la violence à l'encontre de tous ceux qui ne vous suivent pas.

Et vous, Madame Ruffin, comment être *Maire de tout le monde* après avoir truandé l'élection comme vous l'avez fait ? Vous l'avez truandé avec cette alliance avec LFI alors que vous n'êtes d'accord sur rien. Vous l'avez truandé en planquant le bilan d'Eric Piolle dont vous êtes l'héritière. Vous avez caché le Maire sortant jusqu'à dimanche 20h, et vous ne l'assumez qu'une fois l'élection passée. Il revendique maintenant être resté en "2ème rideau", confirmant au passage que vous avez bel et bien été sa marionnette.

Il faut que les Grenoblois comprennent qu'ils vont vivre ici un troisième mandat d'Eric Piolle, en encore plus chaotique. La crise financière, sécuritaire et sociale va s'aggraver puisque vous allez continuer pareil. Ils pourront heureusement compter sur l'expérience des élus sortants de notre groupe pour les défendre : Brigitte Boer, Emilie Chalas, Delphine Bense, Nathalie Béranger, qui sont rompues à votre fonctionnement sectaire.

Et ils pourront compter, outre Rdiya, Anouchka, Jean-Noël, Jean-Luc cités précédemment, sur l'expérience du conseiller départemental Franck Benhamou, sur celle de l'ancien Maire Stéphane Robin ou encore sur l'énergie de Pierre-Edouard Cardinal. Ils pourront enfin compter sur la pugnacité de Thierry Aldeguer, lui qui a tant ferrailé sur le terrain juridique contre vos dérives. Et ces dérives, justement, c'est ce qu'on a vécu pendant toute la campagne.

Pour terminer vous avez truandé l'élection parce que vous la devez à une campagne de caniveau, dégueulasse, faite d'injures et de calomnies à l'encontre de notre liste dans son ensemble mais particulièrement à l'encontre d'Alain Carignon.

Je veux ici à nouveau lui rendre hommage, pour ce qu'il a fait pour Grenoble et les Grenoblois, pour ce score historique de dimanche dernier qui nous trace une voie d'espoir, et parce que lui a su rester digne dans la défaite quand vous avez été puants dans la victoire. Sa hauteur de vue et son panache manqueront à cet hémicycle.

Et je veux vous dire qu'à travers lui, ce sont nos électeurs que vous avez insulté. Comment prétendre être *Maire de tout le monde* après ça ?

Vous avez trompé les Grenoblois, Madame Ruffin. Vous ne serez pas la Maire de tout le monde, mais la Maire d'Eric Piolle. Avec vous ce n'est pas une nouvelle page qui s'ouvre. C'est la suite de l'histoire entamée en 2014.

Une histoire de + en + vieillissante et de moins en moins convaincante. Vous vous êtes acheté quelques chapitres supplémentaires en l'emportant dimanche. Mais vous l'avez fait au prix du déshonneur.

De notre côté nous gardons le même cap. Un cap clair, car nous continuerons de tenir un discours de vérité à l'égard des Grenoblois.

Et un cap exigeant, car nous continuerons de les défendre face aux dérives que nous promet votre mandat.

J'en ai la certitude : vos petites manœuvres ont produit leur effet pour la dernière fois dimanche dernier.

Désormais, le bilan d'Eric Piolle qui se poursuit aujourd'hui en devenant votre politique, va finir par exploser. Ce conseil municipal, où vous avez fait rentrer le chaos et la violence, va finir par vous échapper.

Vous n'êtes pas encore élue que vous êtes déjà en sursis, Madame Ruffin.

Avec mon groupe, au nom de tous les Grenoblois qui nous ont accordé leur confiance, et de tous ceux que vous allez trahir, nous nous tiendrons là. Nous nous tiendrons prêts.

Prêts à reconstruire cette ville que vous aurez tant abîmée.

Je vous remercie

Emilie Chalas
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil municipal du 27 mars 2026

Madame la Maire,
Mes chers collègues

Je ne commencerai pas par des formules convenues.

Oui, vous avez été élue. Oui, nous respectons le verdict des urnes et j'en prends acte.

Mais non — aujourd'hui — **tout n'est pas réglé politiquement à Grenoble.**

Car derrière votre victoire, il y a une réalité que personne ne doit masquer :

une ville profondément divisée et une majorité inexistante. Vous avez été élue grâce à une alliance avec La France insoumise. Vous l'avez appelée "technique". Très bien. Mais aujourd'hui, ces mêmes élus siègent dans l'opposition. Vous avez trompé les électeurs avec cette alliance insincère.

C'est donc eux que vous avez choisis comme alliés de circonstance. Dont acte. Désormais, vous assumerez d'avoir fait entrer dans cette enceinte 13 d'entre eux.

Les membres de LFI, en meute, ont aboyé durant toute cette campagne, et vous avec eux Laurence RUFFIN à vrai dire, je le cite leur premier représentant :

« *Les racistes peuvent toujours courir ! Le dimanche 22 mars, on vote contre Alain Carignon* » c'est Allan Brunon dans une vidéo qui nous insulte tous.

« *Alain Carignon est le candidat officiel de l'islamophobie à Grenoble* » repris dans un article de Place Grenet.

Mardi, une vidéo d'Allan BRUNON a également circulé sur laquelle il provoque en pleine rue : « *sors sors de ton magasin, viens devant là, viens...* » pour finir par « *tapette, va, sale tapette...* ».

En campagne il annonçait qu'il « *ne fera pas la chasse aux dealers* »

Les attaques verbales contre des journalistes se sont, elles-aussi, multipliées.

Voilà avec qui vous avez pactisé Madame Ruffin. Vous commencez donc votre carrière politique par une victoire, une victoire, certes bravo, mais en pesant moins que votre premier groupe d'opposition, nous, qui pesons 22000 voix des Grenoblois, plus que vous sans LFI... Une victoire non pas politique, mais technique donc, mais à quelle prix ?

Celui de l'infamie, de la diffamation, de la violence contre des élus, et vous vous êtes tue. Muée dans un silence aussi honteux que coupable. Vous qui faites la place belle à un pote de Raphael ARNAULT.

Et LFI, ce n'est pas moi ou nous qui en parlons le mieux, c'est ceux qui ont été à l'intérieur du parti.

Votre frère, François RUFFIN, vous a prévenu :

« *J'ai dû couper la corde avec Mélenchon pour pouvoir respirer* »

« *LFI construit des « murs » dans la société* »

Il accuse LFI d'avoir « *abandonné une partie de la France* »

Il dénonce une stratégie « *quasi raciale* » dans Le Monde

Et accuse LFI de « *faire campagne au faciès* »

Il évoque même un « *racisme social et ethnique* » de LFI dans Challenge.

Ceux qui parlent de races en permanence, ce sont eux !

Celui qui parle aussi très bien de LFI, c'est votre colistier Alan Confesson,

« *L'omerta est très forte à l'intérieur de LFI* »

« *une forme de secte agressive en quête de traîtres* »

« *il est devenu désagréable voire angoissant de militer* »

« *une logique purement identitaire et sectaire* »

« *tout doit être mis au service de l'ambition présidentielle de Jean-Luc Mélenchon* »

Il dit même qu'Allan Brunon « *ne connaît pas notre ville se désintéresse totalement des dossiers locaux* »

Il dénonce « *des réunions atterrantes de médiocrité* » et une « *stratégie nuisible et mortifère* ».

Ceux qui sont violents en permanence et sectaires, ce sont eux !

Encore, le cas Elisa MARTIN aurait dû vous interpeler :

- totalement inexistantes dans ses mandats locaux
- les tensions permanentes avec Eric PIOLLE
- 35 ans de mandat politique cumulés, sans avoir plus vraiment travaillé pour de vrai et sans avoir pour autant changé la vie des gens, une apparatchik LFI,
- Elisa MARTIN toujours et son incapacité à dire qu'elle est innocente dans une affaire de concussion qui détourne 400 euros par mois en cash du salaire du directeur de Cabinet d'Eric Piolle.
- Celle qui assume d'affirmer que « *la police tue* » alors que c'est collègue demande des protections rapprochées à ces mêmes policiers,

Encore s'il le fallait, les propos de JL Melenchon lui-même, ces derniers jours qui font le tour des médias :

Il ironise sur le nom « Epstein » et « Glucksmann »

Il apporte son soutien indéfectible à la jeune garde

Il humilie et racise une partie d'entre nous « vous tout blanc, tous moches » imaginez avec une autre couleur de peau ce que cela peut donner...

Il humilie aussi le PS je cite : « *Les socialistes disent qu'au deuxième tour, il n'y aura pas non plus d'accord. Penses-tu ! Vous savez ce que c'est : ce sont des gros combinards. Ils ne vont pas nous coûter trop cher à acheter pour le second tour. Quand ils disent "pas d'accord national", ça veut dire "faites votre tambouille localement" !* »

Les accords magouillés avec le PS et LFI, c'est vous !

N'avez-vous donc rien vu, rien entendu de tout cela ?

De notre côté, nous serons clairs, présents et déterminés.

Nous voterons ce qui est bon pour Grenoble et nous ferons des propositions. Mais nous combattons sans hésiter les ambiguïtés, les postures et les dérives auxquelles nous sommes hélas habitués dans cette enceinte.

Madame la Maire, Madame Ruffin, vous avez une responsabilité. Pas seulement celle de gérer une majorité fragile et le cirque de vos LFIstes, mais celle de tenir une ville qui doute et qui ne vous a pas élue face à deux oppositions celle de LFI et la nôtre. Vous avez dupés votre monde.

Nous serons là, solides, vaillants et droits face à votre faiblesse et vos renoncements et face à leur provocation et leur violence. Nous serons toujours là pour défendre Grenoble et les Grenoblois.

Je vous remercie.

Angélique Wabene

Groupe La France Insoumise

Conseil municipal du 27 mars 2026

Intervention délibération 2-42332

Titre : Détermination du nombre d'adjoint-es à élire

La compétence logement a été en grande partie transférée à la Métropole. Mais ce transfert ne peut pas devenir un angle mort politique. Car pendant que les compétences se déplacent, les situations, elles, restent bien réelles. Nous le voyons avec les familles qui occupent toujours les locaux de la Métropole suite aux expulsions du 19 novembre. Plus de 100 jours après, près de 150 personnes sont encore sans solution pérenne. Leur situation demeure aujourd'hui sans réponse claire.

Dans ce contexte, notre question est la suivante : quel sera le mandat précis porté par l'exécutif municipal en matière de logement ? Qui en assume la responsabilité politique ici, à l'échelle de la Ville, et avec quels leviers d'action ? Nous pensons notamment au relogement, à la prévention des expulsions via Actis et Grenoble Habitat, mais aussi à un levier qui ne peut plus être ignoré : la réquisition des logements vacants. Cette question n'est pas nouvelle. Elle figurait dans votre programme. Comment cet engagement va-t-il se traduire concrètement dans les prérogatives du futur adjoint ? Ira-t-on jusqu'à porter une délégation claire sur la réquisition des logements vacants, le relogement et la lutte pour un logement digne ? Plus largement, l'exécutif assume-t-il de poursuivre et d'amplifier ce qui a été engagé lors de la précédente mandature ? La Ville dispose encore de leviers. La Maire peut notamment prendre des arrêtés anti-expulsion. Va-t-elle s'en saisir pleinement ?

Parce qu'à défaut d'un portage clair, il y a un risque évident : celui d'un effacement de la Ville sur un enjeu pourtant central pour ses habitants. Le logement mérite mieux qu'un flou institutionnel, il exige une responsabilité politique claire. Et aujourd'hui, ce flou ne protège personne, surtout pas celles et ceux qui n'ont déjà plus de logement.

À la France insoumise, nous défendons un droit effectif au logement, qui ne se limite pas à des déclarations d'intention mais implique des actes concrets. Et nous serons aux côtés des locataires et des personnes privées de logement tout au long de ce mandat, car nous refusons d'accepter que leurs droits soient encore bafoués.

Pierre-Edouard Cardinal
Conseil municipal du 27 mars 2026
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Madame le maire, mes chers collègues,

Il est des jours où la politique cesse d'être un débat pour devenir un révélateur.

Derrière les équilibres affichés, derrière les accords présentés comme pragmatiques, ou techniques, il y a une réalité simple.

Vous avez renoncé. Je cible en particulier Madame Germain et ses camarades socialistes. Vous avez tous renoncé.

Renoncé à votre parole.

Renoncé à votre ligne.

Madame Germain après la tragicomédie de la législative partielle où vous vous faisiez coiffer sur le poteau par un candidat LFI, parachuté et inconnu sur le territoire, vous avez récidivé.

Vous avez récidivé car à travers vous, le Parti socialiste a choisi de s'effacer contre l'avis de sa section locale derrière Laurence Ruffin, puis s'est alliée avec La France insoumise sans mot dire. Vous êtes-vous élevée contre cette alliance avec LFI ? Non. Vous avez choisi le silence.

Pis, le Parti socialiste a accepté de purger plusieurs de ses représentants pour accueillir les insoumis. Le Parti socialiste a cessé d'être une force autonome pour devenir un satellite de La France insoumise. Grenoblois, vous ne rêvez pas, il y a désormais deux fois plus d'élus LFI que d'élus PS au Conseil municipal. Le soir du second tour, vous affirmiez votre fierté. Votre fierté c'est donc d'avoir enterré la section grenobloise du parti socialiste.

La France insoumise n'a pas triomphé dans les urnes — elle a forcé son destin à cause de vos faiblesses. Faiblesses du Parti socialiste d'une part et faiblesses de Laurence Ruffin d'autre part, incapable de sortir du bilan de celui qui derrière le rideau – nous l'avons tous compris – tirait les ficelles. Madame Ruffin, Madame Germain, vous n'avez pas gagné l'élection vous avez fait entrer le chaos par la grande porte.

Vous n'avez pas construit une majorité. Vous avez fabriqué une surreprésentation de l'opposition. Et dans cette opération, le PS n'a pas pesé. Vous avez servi de marchepied à la haine, la violence, l'homophobie – comme nous avons pu le voir ces derniers jours avec les déclarations d'Allan Brunon, sur lesquelles il a dû revenir face au tollé provoqué.

Socialistes qui demain serez peut-être adjoints, votre écharpe tricolore pèsera sur vos épaules de tout le poids de vos reniements.

Je vais vous citer, Madame Germain, car vos mots sont encore là. Vos propres mots. Ils sont récents. Ils sont précis. Vous parliez à propos de LFI du « vacarme des outrances ».

Vous dénonciez « un vide de propositions », « des postures agressives », « plus proches de l'attaque personnelle que du débat d'idées ».

Tout cela est simple, basique : hier vous dénonciez leurs excès. Aujourd'hui vous les installez confortablement au Conseil municipal. Sans votre accord ils seraient deux fois moins nombreux dans ces travées.

Rien n'a changé chez eux. Ce qui a changé, c'est votre tolérance à ce que vous condamnerez hier.

Vous avez choisi de ne pas résister. Vous avez choisi de ne pas bloquer Laurence Ruffin dans son choix d'alliance mortifère pour la ville. Vous avez choisi de brader l'avenir de Grenoble contre une écharpe tricolore.

Ce n'est pas un accord que vous avez conclu. C'est une capitulation. Comme d'autres socio-démocrates grenoblois, votre manque d'ouverture – ou plutôt votre choix de vous ouvrir sur un extrême de l'échiquier politique – a fini de consumer votre crédibilité.

Socialistes, là où vous êtes entrés, il n'y a pas d'espérance. Ce n'est pas la rupture que vous avez choisie c'est l'abandon. Ceux qui choisissent l'abandon ne méritent plus de se dire socialiste.

J'ai choisi de lutter contre ce Oui, Grenoble qui promet des choses irréalisables, in finançables, éloignées des préoccupations et urgences des grenoblois. Cette gauche sociale-démocrate grenobloise qui refuse la sécurité de ses habitants ce n'est pas la mienne. Cette prétendue gauche social-démocrate qui fait entrer 13 LFI qui refusent de lutter contre le narcotrafic, n'est pas la mienne.

Je refuse que l'avenir de certains jeunes des quartiers populaires se résume à la résine et qu'on ne fasse rien pour les protéger. Nous verrons dans quelques mois ce que vous leur proposer pour les défendre et les accompagner. « Les quartiers populaires souffrent » comme l'expliquait Hasen Bouzegoub : que je vais citer « on a une place de marché, sans marché, un équipement jeunesse, sans jeunesse, et des places de commerces, sans commerce. La Ville avait dit que ça rouvrirait en 2024, on en est loin ». Encore un PS qui a laissé sa dignité en chemin.

Depuis ces déclarations, vous avez rejoint ceux-là mêmes qui ont organisé ce déclin, ceux-là même qui ont fermé le Plateau. Tout est là : des constats lucides, suivis de renoncements. Voilà ce qu'est devenu le Parti socialiste à Grenoble, comme ailleurs en France : une ruine.

Vous avez fait un choix dont vous porterez les conséquences pendant les 7 prochaines années. Cette écharpe bleu-blanc-rouge ne sera pas un honneur — elle sera le stigmate de vos choix et de vos renoncements.

Thierry Aldeguer
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Intervention Conseil municipal du 27 Mars 2026

Madame le Maire,

Mes chers collègues,

Et à cet instant, je me demande si la courtoisie républicaine sied encore à cette instance quand je m'adresse à cette majorité municipale baroque, à l'origine de la campagne électorale la plus ténébreuse que Grenoble ait pu connaître.

Nous installons aujourd'hui ce conseil Municipal avec la lourde responsabilité de représenter les grenobloises et les grenoblois.

Il serait hypocrite de faire comme si la campagne que vous avez menée et qui vient de s'achever avait été fondée selon les normes de la légitimité et de la bienséance républicaine et selon les canaux juridiques définis par notre code électoral.

Ce serait en effet manquer de respect à la vérité.

Durant cette campagne, vous n'avez pas hésité à utiliser les moyens les plus bas, les plus insidieux, les plus ouvertement scandaleux, en nous accusant notamment de racisme et de xénophobie.

Nous n'avons pas été critiqués politiquement sur la base de notre programme mais nous avons été attaqués moralement afin de nous décrédibiliser.

Ces accusations évidemment ne sont pas seulement fausses mais elles sont indignes. Elles visent à disqualifier, à jeter l'opprobre, plutôt qu'à convaincre rationnellement. Elles sont d'autant plus graves lorsqu'elles ciblent des personnes dont les engagements démontrent exactement le contraire, et je pense à cet instant à Alain Carignon, mais surtout quand elles ciblent indifféremment une liste concurrente ou un groupe de personnes parce qu'ils sont vos adversaires.

Permettez-moi de rappeler qui je suis, non pas pour mettre la lumière sur ma modeste personne, mais pour dénoncer votre dogmatisme agressif et profondément réducteur, qui vise essentiellement à jeter le discrédit sur vos adversaires, et finalement à les détruire moralement, quoiqu'il en coûte, envers et contre tout, tout cela pour s'assurer une victoire !

Je suis avocat au barreau de Grenoble depuis 35 ans et j'ai développé depuis toutes ces années une compétence particulière en matière de droit des étrangers. Depuis des décennies, je défends des femmes et des hommes venus d'ailleurs souvent dans des situations difficiles, parfois dramatiques.

Alors je vous le demande, mon profil est-il celui du xénophobe et du raciste que vos slogans rageurs ont tenté de nous affubler ?

J'ai également milité pour le mariage pour tous et j'étais de toutes les manifestations lorsque la loi était contestée dans la rue.

J'ai été vice-président de l'association nationale « L'autre cercle » et j'ai ainsi concouru avec mes camarades à la lutte contre l'homophobie dans le monde du travail. Ces engagements ne sont pas des postures de circonstance : ce sont des convictions constantes, assumées et connues.

Et ainsi pendant que certains nous accusez de racisme et de xénophobie, que s'est-il passé la semaine dernière ?

Votre quatrième de liste, Madame le Maire, par une injure impromptue et homophobe, dont il semble avoir le secret, désireux de régler ses comptes avec un commerçant, s'est cru autorisé par une fulgurance maléfique, qui peut en dire long sur sa conception de l'orientation sexuelle, à le traiter de « tapette ».

Alors, je vais vous le dire sans détour Madame le maire, mais très chers collègues, je suis donc une « tapette » une « tarlouze » aurait-il pu dire aussi et on est loin me semble de l'émouvante chanson de Charles Aznavour, mais la connaît-il seulement, puisque c'est ainsi que votre quatrième de liste serait susceptible de m'interpeller, et j'espère que je ne serai pas ainsi désigné au sein de cette assemblée !

Vous prétendez appartenir au camp du bien, mais vos contradictions sont éclatantes.

Vous distribuez les accusations les plus graves en vous permettant les propos les plus indignes.

Vous prétendez incarner l'exemplarité en abaissant vous-même le débat, en pratiquant l'invective et en disqualifiant moralement vos adversaires.

La confrontation politique par la disqualification morale : par cette stratégie délirante construite dans l'urgence et la crainte de perdre, vous avez faussé le débat public et volé cette élection.

La campagne a été marquée par une succession d'insinuations, de caricatures, de procès d'intention et d'attaques personnelles.

Le débat d'idées a été remplacé par l'anathème, la confrontation politique par la disqualification morale et cette stratégie de tension permanente à étouffer les débats du même coup affaiblie et faussée la démocratie locale dont vous prétendez pourtant être les meilleurs chantres !

Pour notre part, nous ne céderons ni à l'intimidation, ni à l'invective.

Nous serons une opposition ferme, exigeante et vigilante mais nous le ferons dans la dignité, arguments à l'appui, parce que Grenoble mérite mieux que des procès d'intention, et parce que Grenoble mérite des élus qui savent s'opposer avec fermeté sans renoncer à l'honneur.

Vous avez peut-être gagné la majorité.

Mais à force d'invectives et de caricatures, vous avez pris le risque de perdre l'essentiel

Car on peut conquérir l'hôtel de ville... et laisser derrière soi l'ombre du déshonneur.

Pour notre part nous choisissons l'honneur et notre devise pourrait s'énoncer ainsi « Force et Honneur, Madame le Maire, mes chers collègues, c'est précisément sans doute ces principes qui vous font défaut à cet instant.

Je vous remercie.

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil municipal du 27 mars 2026

Madame la Maire
Chers collègues

Avant de parler de sujets qui vont concerner vos adjoints, je vais me présenter : je m'appelle Brigitte Boer, je ne suis ni raciste, ni antisémite, ni sectaire, ni discriminante à l'égard de quiconque. Je suis née à Grenoble. J'ai été institutrice. A mes débuts pour les élèves primo-arrivants, puis ces dernières années, enseignante spécialisée pour les élèves en difficulté. Tout au long de ma carrière, j'ai souvent choisi de travailler dans des quartiers prioritaires dans lesquels j'ai rencontré beaucoup d'enfants formidables, de toutes origines, et j'ai d'ailleurs gardé le contact avec un certain nombre d'entre eux.

Madame la Maire, vous pensez peut-être avoir gagné cette élection, vos adjoints vont être élus, mais n'oublions pas que ce résultat n'a pu être possible que par les méthodes abjectes qui ont été utilisées. Le discours de Monsieur Brunon a donné le ton. C'est la haine et la violence qui sont entrés au Conseil Municipal, à cause de vous. Les Grenoblois comprendront rapidement qu'ils ont été dupés.

Que vont faire vos adjoints de demain ? Je croyais que les personnes de gauche se rassemblaient dans la promo on d'idéaux humanistes et le souci d'une plus grande justice sociale... ce e nouvelle équipe majoritaire, dans laquelle on retrouve 12 adjoints de la municipalité d'Eric Piolle, ne représente en rien ces valeurs et d'ailleurs, les électeurs des Quartiers Sud de Grenoble l'ont bien compris, puisqu'ils nous ont bien souvent fait plus confiance qu'à vous, même si un certain nombre d'entre eux ont été manipulés, ce que je regrette pour eux, car ils vont vite se rendre compte de votre insincérité.

Quel sera l'humanisme de vos nouveaux adjoints ? Où est l'humanisme dont l'équipe précédente, a fait preuve en anéantissant la MJC Prémol, sans aucun état d'âme pour tous ces jeunes d'un quartier dont on connaît les difficultés et qui se sont retrouvés abandonnés. Je rappelle que lorsque le Théâtre Prémol, qui était lié à la MJC depuis 30 ans, et permettait d'amener au théâtre un public qui en était souvent éloigné, quand ce théâtre donc, a été donné aux « Arts du Récit », il a été assuré à la MJC qu'elle pourrait continuer ses activités, mais peu de temps après, elle a été chassée purement et simplement ! Madame Germain, Madame Cenatiempo, vous allez donc être adjointes, vous qui vous êtes montrées aux réunions organisées par les membres de la MJC qui tentaient désespérément de la sauver, vous avez renié vos convictions, déjà en vous installant dans la liste de Madame Ruffin, en compagnie de ceux qui avaient trahi les habitants de ce quartier, mais plus encore en acceptant sans mot dire ce e union « technique » avec LFI !

Monsieur Bouzebhou, alors, vous c'est peut-être pire ! Le Plateau à Mistral dont vous étiez le directeur a été fermé, non seulement les jeunes du quartier ont été abandonnés et n'ont quasiment plus de possibilités d'avoir des activités, mais vous, avez perdu votre emploi, comme une dizaine de vos anciens collègues, et malgré cela, vous avez échangé

vosre silence sur la mort de cet équipement pour un strapontin et ne même pas être adjoint ! Le Quartier Mistral qui a voté, lui, ne s'y est pas trompé. Le devenir de tous ces jeunes que vous avez abandonnés en vous conduisant de la sorte ne hante-t-il pas vos nuits ? La droite et le centre ont géré Grenoble 12 ans et ont été un exemple reconnu en ma ère de développement de l'éducation populaire, de la prévention par le socio-culturel et le sport et en faveur du foisonnement culturel. C'est la municipalité Carignon qui a, la première, installé un créateur en résidence au Théâtre Prémol comme elle l'avait fait à l'espace 600. Comment imaginer qu'avec les mêmes adjoints dans votre groupe, Madame La Maire, l'Education Populaire et le socio culturel que vos prédécesseurs et amis ont détruit, seront sauvés ?

Au moment de la cession du Théâtre Prémol aux Arts du Récit, Henri Toua , ancien directeur et fondateur des mêmes Arts du Récit, disait dans une le re ouverte : "La municipalisa on des équipements, la suppression de la dimension associative de l'éducation populaire, pour en faire des lieux fonctionnarisés et financiarisés est maladroit et contre-productif pour l'avenir de la MJC Théâtre Prémol (...) elle décide de séparer le Théâtre de la MJC, ce qui a court terme n'en fera qu'une coquille vide." Cet homme de Gauche dénonçait, sans jamais nommer la municipalité, la gestion désastreuse de la Ville... Et pourtant...

Qu'en sera-t-il également de la Culture, qui a été tellement maltraitée par les adjointes de Monsieur Piolle ? Quel adjoint aura le privilège de la détruire ? Les acteurs culturels ont perdu toute liberté de création, ils sont muselés et pour espérer un petit soutien, doivent se plier à des dogmes qui n'ont rien à voir avec la Culture.

Des bibliothèques de quartiers ont été fermées, dont celle de Prémol... décidément les habitants du Village Olympiques n'ont pas été considérés pendant toutes ces années, le seront-ils par vos nouveaux adjoints ? Cette destruction culturelle va sans doute continuer puisque les deux bibliothèques du Centre-ville n'échapperont sans doute pas à la fermeture... Vous prévoyez de maintenir des points lecture dans les quartiers... Est-ce que cela veut dire que vous allez con nuer à installer des « Boîtes à livres » ?

Que va devenir notre Théâtre, dans lequel si peu de personnes ont encore envie de se rendre ? Et qui ne s'est pas du tout ouvert aux personnes éloignées de la Culture, bien que cela ait été une des priorités des 12 dernières années ?

En ce qui concerne la musique, seules les musiques amplifiées ont pu bénéficier de l'appui de l'ancienne municipalité... Mais vos adjoints savent-ils qu'il existe aussi des musiques acoustiques, comme la musique classique ou l'opéra ? A Grenoble les Musiciens du Louvre Grenoble ont été abandonnés et la Fabrique Opéra Grenoble a déposé le bilan faute de soutien... C'est bien triste, parce que quoi que vous en pensiez, ces musiques peuvent toucher le cœur de tous les publics... à condition bien sûr qu'ils puissent y avoir accès !

Vous avez prévu de restaurer l'ancien Musée... Bien sûr que c'est important, il a été abandonné depuis tant d'années... Mais où allez-vous prendre les plus de 20 Millions nécessaires ? Dans la poche des malheureux propriétaires Grenoblois ? Encore ? Par contre à côté de cela le Musée de la place Lavalette, qui n'a pas été entretenu depuis

30 ans commence à prendre l'eau et des œuvres ont déjà subi des dommages... Rien pour lui ? Vraiment, votre mandat s'annonce sous de bien funestes auspices pour tout ce qui touche à l'Education Populaire, à l'associatif culturel, socio culturel et à la Culture... Pour les électeurs de Gauche, vous avez bien pu faire le pire du pire, et même pactiser avec le diable, vous restez quand même dans le camp du Bien, de la Bienpensance puisqu'ils ont voté pour vous... Peut-être ouvriront-ils bientôt les yeux ? mais il sera peut-être trop tard

Je vous remercie.

Robinson Rossi

Groupe La France Insoumise

Conseil municipal du 27 mars 2026

Intervention délibération 5-42326

Titre : Délégation du Conseil municipal au/ à la Maire : Application des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Ruffin, En décembre dernier, vous signiez un article “Contre l’essoufflement démocratique, la coopération au service de la ville” en soulignant que seuls 26% des Français sondés font confiance à la politique. Nous sortons d’un mandat dont l’isolement et la verticalité du maire ont souvent été déplorés. Pour les insoumis-es, essayer d’expliquer les dynamiques politiques par le prisme de comportements individuels, uniquement par les caractères, sans réfléchir aux effets créés par les structures, est voué à l’échec. Car c’est nos délibérations qui peuvent forger les tyrans. Les règles du pouvoir municipal offrent de nombreuses possibilités de concentration au main d’une seule personne, au détriment de la délibération collective. Des minutes économisées pour les conseiller-es, et c’est surtout le peuple qui perd du pouvoir de contrôle !

Dès lors, le groupe insoumis à la mairie refuse de voter une telle délégation de pouvoir à la maire, et demande 5 modifications :

- *clarifier le 1° pour garantir que toute cession comme acquisition de biens communaux doive être décidée par le Conseil Municipal*
- *en 3°, abaisser le seuil de 125M€ pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements à 50M€ (niveau déjà connu sur une année) et à limiter l’emprunt réalisé sans aval du CM strictement à la durée du mandat*
- *en 4°, permettre au CM de statuer sur la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents de plus de 90 000€, plutôt que de déléguer à la maire seule,*
- *de restreindre la délégation du droit de préemption définie en 15° uniquement aux décisions non significatives,*
- *de contraindre le droit de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d’un montant maximum de 50 millions d’euros par an (en 20°) à un bilan annuel au CM suivi d’un vote d’approbation.*

Nous le disons clairement : face à la monarchie municipale, faisons la commune de Grenoble, c’est le choix que vous pouvez faire maintenant : mieux que les paroles, ce sont vos actes !

Stéphane Robin
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil municipal du 27 Mars 2026

Madame le Maire, chers collègues,

Je m'appelle Stéphane Robin, je ne suis ni raciste, ni antisémite, ni sectaire, ni discriminant à l'égard de quiconque. Je crois profondément que chaque jeune est une chance pour l'avenir et que chaque jeune a droit au bonheur. C'est cette conviction qui guide mes actes, y compris lorsque des familles se trouvent dans une grande précarité administrative, parfois au terme de tous les recours. Dans ces moments-là, une seule boussole doit rester : la dignité humaine.

Non par idéologie. Mais par principe. Parce que la République — celle que symbolise l'écharpe tricolore que j'ai eu l'honneur de porter, comme dans mes fonctions de chef d'établissement — ne se divise pas : elle protège, ou elle renonce.

Et j'ai souvent pu mesurer combien les élans de solidarité donnent tout son sens aux principes de fraternité et d'humanité. Madame Ruffin, vous et votre 4^{ème} de liste avez échoué à préserver ce climat, alors il nous revient de le réparer. Car ce qui s'est joué dans cette campagne a dépassé les excès habituels. Là où les Grenoblois étaient en droit d'attendre un débat de fond — projet contre projet — ce débat a été méthodiquement contourné.

Non pour répondre à nos propositions, mais pour éviter d'avoir à les discuter. Et pendant ce temps, une question essentielle est restée en suspens : quel est aujourd'hui le cap réel de la majorité ? Les Grenoblois n'ont pas eu ce débat. Ils y ont droit. Je ne reviendrai pas ici sur l'ensemble de nos propositions. Elles nourriront nos échanges dans les mois à venir. Mais une attente existe. Des réponses sont attendues. "J'en retiendrai trois aujourd'hui : la sincérité budgétaire, la Métropole et votre vision de l'écologie." Que dites-vous aujourd'hui aux Grenoblois qui, dès le milieu du mois — parfois même dès le début — doivent déjà compter ? Que dites-vous à celles et ceux qui se privent pour accéder à la propriété, dans l'espoir de transmettre quelque chose à leurs enfants ?

Et à vous, mesdames et messieurs les élus qui avez porté les choix de la précédente majorité et qui êtes aujourd'hui reconduits dans cette nouvelle configuration, avez-vous mesuré ce que représente, très concrètement, l'augmentation de près de 30 % de la taxe foncière seulement 3 ans après avoir pris l'engagement de ne pas l'augmenter ?

Ce que cela change, mois après mois, dans des budgets déjà contraints ? En pouvoir d'achat perdu, en projets différés, en renoncements silencieux ? Comment comptez-vous financer vos nouveaux projets ? Dans quels délais les Grenoblois doivent-ils s'attendre à une nouvelle évolution de la fiscalité ? Car derrière les annonces, une question simple se pose : celle de la sincérité budgétaire.

D'autant que plusieurs promesses reposent sur des financements qui ne relèvent pas directement ou uniquement de la Ville, mais de la Métro. Je pense notamment à l'Isère baignable, au revenu de solidarité jeunes, ou encore à la gratuité des transports le week-end. Peut-on promettre ce que l'on ne décide pas ? Faire espérer est une responsabilité. Financer, voter et garantir dans la durée est une exigence.

Enfin, au moment où s'ouvre une nouvelle séquence métropolitaine, quelle est votre position sur la représentation des communes au sein de la Métropole ? Proposerez-vous de rompre l'accord local de représentativité, comme cela a été fait par Eric Piolle et son équipe, au risque d'éloigner encore davantage les citoyens des décisions métropolitaines, alors même que les compétences intercommunales n'ont jamais été aussi déterminantes pour le quotidien ?

Car une ville-centre a une responsabilité particulière : celle de construire, et non de déséquilibrer. Un autre sujet mérite d'être posé avec lucidité : celui de la transition écologique. Comment expliquer que cet enjeu, qui devrait rassembler, soit devenu, à Grenoble, un facteur de division ? Comment expliquer que ce qui devrait fédérer au-delà des lignes partisans ait parfois été vécu comme une succession d'injonctions plutôt que comme un projet partagé ? Car l'écologie ne peut réussir durablement que si elle est comprise, acceptée et réellement construite avec les habitants. Et pourtant, l'urgence est là : des épisodes climatiques extrêmes, Grenoble comme la France connaîtra des épisodes à 50 °C une ressource en eau sous tension, des équilibres naturels fragilisés.

Nous aurions pu évoquer aussi les commerçants inquiets, les inégalités persistantes dans l'accès à l'éducation et aux activités, les fragilités de notre offre culturelle et sportive, les difficultés croissantes d'accès aux soins, ou encore cette forme de passivité face à la montée des violences, qui est parfois plus inquiétante encore que la violence elle-même.

Mais au fond, une seule exigence nous rassemble ici : celle de la vérité, de la clarté et du respect. Le débat démocratique n'a rien à gagner à l'invective ou à la disqualification. Il a tout à gagner à la confrontation loyale des projets et à la responsabilité des engagements. Pour notre part, nous serons une opposition exigeante, mais toujours républicaine. Fermes sur les idées, clairs sur les désaccords, mais constants dans le respect des personnes. Parce que c'est ainsi que l'on reconstruit la confiance. Et que l'on sert, réellement, les Grenoblois.

Anouchka Michard
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Intervention Conseil municipal du 27 Mars 2026

Madame la Maire, chers collègues,

C'est le premier conseil municipal. Et il doit poser une vérité simple : nous n'avons pas le droit de mentir aux Grenoblois. À Grenoble, les habitants sont épuisés. Épuisés par la dégradation de notre Ville. Épuisés par l'insécurité grandissante. Épuisés par la gouvernance de la municipalité d'Eric Piolle.

Beaucoup son résilient, ils tiennent. Mais nombreux sont ceux qui n'en peuvent plus. Et il faut le dire clairement : Une partie de cette situation est le résultat direct de vos choix. Le bilan de Éric Piolle est là. Il a fragilisé la ville. Il a laissé s'installer des fractures.

Et aujourd'hui, ce sont les habitants qui en paient le prix. Et pourtant, pendant la campagne, vous n'avez pas été honnêtes. Madame Ruffin, vous n'avez pas été honnête.

Vous n'avez jamais reconnu que la situation catastrophique de certains quartiers, notamment au sud de la ville, est en grande partie liée à ce bilan. Vous avez choisi de l'ignorer. Pire : vous avez choisi de le prolonger. En reconduisant 13 élus issus de cette même majorité, vous faites un choix clair : celui de la continuité. Vous refusez d'admettre ce que beaucoup de Grenoblois voient pourtant très bien : Vous êtes la continuité de deux mandats hors sol. Deux mandats déconnectés.

Deux mandats qui ont éloigné la politique des réalités vécues.

Et aujourd'hui, vous arrivez sans remise en question. Sans programme.

Sans nuance.

Sans reconnaissance des erreurs des 2 mandats de votre équipe.

Et dans le même temps, vous donnez des leçons.

Pendant la campagne, notre équipe Réconcilier Grenoble, et Monsieur Alain Carignon, nous avons subi une violence inacceptable. Des insultes. Des caricatures. Des accusations. Des Diffamations !

Vous nous avez traités de racistes. De fachos. Mis en pâture dans la population. Vous avez mis en danger nos colistiers. Vous avez opposé au lieu de porter un débat démocratique.

Et moi, personnellement, sur un marché, on m'a insultée. On m'a assimilé à une "négresse de salon" de Carignon. Voilà le climat de campagne que les militants de gauche ont installée.

Voilà ce que votre appel à faire barrage aux racistes, aux fachos, votre manière de faire a permis.

Et je veux être très claire : Vous ne pouvez pas vous présenter comme les défenseurs de la lutte contre le racisme...et dans le même temps, refuser toute légitimité à ceux qui ne pensent pas comme vous, qui ne sont pas des vôtres. Par cette posture : Vous faites de la discrimination ! Vous ne tolérez pas le désaccord.

Vous refusez la nuance. Vous imposez une lecture unique.

Et quand une femme noire s'engage autrement, cela vous dérange.

Alors vous expliquez qu'elle est manipulée, qu'elle est devenue raciste, fachos !

Qu'elle est une caution. Qu'elle s'est trompée de liste, qu'elle n'est pas à sa place. Qu'elle ne pense pas par elle-même. Comme si vous aviez le monopole de la lutte contre le racisme. Comme si vous décidiez qui est légitime, et qui ne l'est pas. Ce regard est paternaliste. Colonialiste.

Il est méprisant. Et il est profondément contradictoire avec vos discours.

À force d'imposer une pensée unique au nom du bien, vous excluez. Vous enfermez. Vous divisez. Vous opposez. Et ça, ce n'est pas acceptable. Alors je vous le dis dès aujourd'hui :

Attention.

Attention à ne pas reproduire ces méthodes pendant ce mandat.

Attention à ne pas transformer ce conseil en chambre fermée comme au temps d'Eric Piolle.

Attention à ne pas confondre majorité et vérité.

Parce que pendant que vous vous regardez, pendant que vous parlez de vous, pendant que vous manipulez, la réalité continue. Des habitants renoncent à se soigner. Des familles vivent dans des conditions indignes. Des jeunes perdent espoir. Des tueries gangrènent notre Ville. L'insécurité se banalise. La précarité se banalise. C'est cela, notre urgence.

Pas vos postures. Pas vos récits. Pas vos mises en scène.

Les Grenoblois n'attendent pas une majorité hors sol.

Ils attendent une majorité qui agit. Qui écoute. Qui respecte tous les Grenoblois.

Alors une question simple : Allez-vous enfin regarder la réalité en face ? Ou allez-vous continuer à la nier ?

Et je veux être très claire sur un point.

Celles et ceux qui feront de ce conseil municipal un théâtre, celles et ceux qui monopoliseront la parole pour exister politiquement, ne manqueront pas seulement de sérieux.

Ils manqueront de respect aux Grenoblois. Parce que pendant que certains fonds du théâtre pour faire parler d'eux, les habitants, eux, attendent des réponses. Et confisquer ce temps, confisquer ce débat, c'est voler la parole des Grenoblois.

Nous ne sommes pas ici pour mettre en scène des individualités.

Réconcilier Grenoble, nous sommes ici pour représenter non seulement les 22000 Grenoblois que nous représentons, mais aussi tous les Grenoblois. Représenter fidèlement. Représenter dignement. Représenter concrètement. C'est cela, notre responsabilité.

Alors je terminerai simplement :

Vous avez gagné une élection par un accord technique. Vous n'avez pas gagné la réalité.

Et si vous continuez à ignorer les Grenoblois, ce ne sera pas seulement une erreur politique, ce sera une faute.

Merci

Jean-Noël Pusel
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil municipal du 27 mars 2026

Madame le maire, mesdames et messieurs les adjoints, chers collègues,

En décembre 2024, je prenais la parole à la tribune de cet hémicycle en tant que président de l'Union de quartier Abbaye-Jouhaux, et membre du collectif « Avenue Jeanne d'Arc en Danger ». Aujourd'hui, c'est en tant que conseiller municipal que j'y reviens.

Je ne suis ni raciste, ni homophobe ; je ne suis en rien un ennemi des croyants. J'ai œuvré de nombreuses années au développement du continent africain.

Si je précise des choses qui devraient aller de soi, c'est parce que des propos impardonnables ont été proférés durant cette campagne. Il faut les dénoncer, et les coupables en répondront, croyez-moi.

Les élus de mon groupe ont exprimé une colère que je partage. Mais chacun sait ici que ce n'est pas en réduisant en cendres la maison où l'on vient d'entrer que l'on améliore le sort de ses concitoyens.

Mon profil est avant tout celui d'un technicien. Je suis ingénieur à la retraite. Je suis pragmatique, cartésien, et raisonnable.

Je suis ici essentiellement pour travailler, pas pour détruire, pas pour agonir ou lancer des anathèmes.

Je demande donc à cette nouvelle équipe municipale de ne pas trahir la dernière chance qui leur sera offerte pour se corriger : qu'elle agisse dans le respect, sans écart de langage, sans déshonorer l'institution que nous incarnons tous, avec un sens réel de la concertation tout au long du mandat : une concertation réelle, productive, contrairement aux usages des précédents mandats.

Soyez au service des grenoblois avant tout, que la volonté de service public se tourne entièrement vers les seuls intérêts de notre belle cité.

Car Grenoble n'est pas une idée, ou une entreprise. C'est une ville, avec des habitants, qui ont besoin d'être entendus par leur municipalité, une municipalité qui coopère réellement, surtout lorsque des projets peuvent bouleverser radicalement leur quotidien, leurs rues, leurs commerces, leurs vies entières.

Madame Ruffin, vous qui parlez tant de coopération, avez-vous la même définition que nous de ce mot ?

Respecterez-vous la souveraineté des Grenoblois et vous engagez-vous à renoncer d'instrumentaliser leur droit à décider pour leur ville ?

Je vous remercie

Rdija Sahiri
Conseil municipal du 27 mars 2026
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Je vais faire court.

Piolle III.

Pendant plus de dix ans, les mêmes équipes, souvent les mêmes élus : vous en avez apporté la démonstration aujourd'hui. Monsieur Bertrand, Madame Peters, Madame Pantel et les autres.

Toutes ces personnes, Madame la Maire, ont laissé les quartiers s'enfoncer. Le premier d'entre eux, M. Bertrand, élu depuis environ 30 ans, qui, il y a quelques années, nous invitait à nous familiariser avec les « copains d'en bas » dans les quartiers... on a vu le résultat.

J'espère que vous avez confiance en ceux à qui vous avez remis une écharpe.

Je vais m'adresser aux élus que vous avez renommés, comme Mme Peters, qui était adjointe en charge du secteur 5, et qui venait nous demander, dans les quartiers, d'être résilients.

Soyez résilients avec vos ascenseurs en panne, vos 300 % de charges supplémentaires, vos rats, vos cafards, vos portes facturées. Voilà à qui vous avez remis une écharpe.

Des gens qui nous ont abandonnés dans les quartiers, Madame la Maire.

Vous avez remis des écharpes à des personnes qui ont ghettoisé les quartiers. Vous avez permis un peuplement en dehors des clous. Il ne manque plus que des murailles pour que ces quartiers soient complètement isolés.

Il n'y a plus de commerces. Plus de MJC. Plus de bibliothèques.

Mais peut-être que vous l'ignorez, Madame la Maire, car vous n'avez jamais mis les pieds dans ces quartiers. Et vous avez remis des écharpes à Mesdames Pantel et Peters, qui, elles non plus, n'y mettent jamais les pieds.

Et c'est une erreur.

Majda Raki

Groupe La France Insoumise

Conseil municipal du 27 mars 2026

Intervention délibération 9-42633

Titre : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La commission d'appel d'offres a pour mission de donner son avis sur tout marché et d'attribuer des marchés publics selon une procédure formalisée. C'est un outil fondamental pour garantir que les marchés soient attribués de manière transparente, équitable et conforme aux exigences légales. Elle joue un rôle clé dans la gestion des fonds publics et assure que les choix effectués respectent les principes de bonne gouvernance et de rigueur administrative.

Nous soutenons, en effet, l'idée d'un cadre clair et stable pour son fonctionnement, mais la délibération présentée soulève une question fondamentale : comment l'argent public est-il utilisé pour répondre aux inégalités sociales et territoriales dans notre ville ?

La commission d'appel d'offres n'est pas seulement un mécanisme administratif. C'est aussi là que se prennent des décisions cruciales sur le choix des prestataires, les exigences sociales et environnementales. Ces choix ont des conséquences directes sur les habitants, en particulier dans les quartiers populaires qui nécessitent plus d'investissements, de services et d'emplois locaux. Les citoyens attendent davantage de transparence et une justice sociale plus affirmée dans l'action publique notamment en favorisant l'emploi des habitants dans ces quartiers populaires.

L'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales oblige à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics. Cela implique de veiller à ce que nos achats respectent des normes strictes en matière de droits humains, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale.

C'est pourquoi nous insistons pour que la commission d'appel d'offres garantisse un pluralisme réel, un contrôle démocratique et une transparence totale. Les entreprises sélectionnées doivent respecter des critères RSE, notamment celles qui commercent avec des pays qui violent les droits humains et qui ont été condamnés par la Cour Pénale Internationale de Justice.

Nous défendons des communes 100% non-Mercosur, en privilégiant les partenariats avec des entreprises respectant nos engagements éthiques et durables. Cela permet de soutenir une économie juste, qui ne repose pas sur des accords commerciaux avec des pays non respectueux des droits humains.

En somme, nous voulons plus de transparence, plus de pluralisme, et des exigences sociales et éthiques accrues dans la commande publique. Chaque euro dépensé doit contribuer à la réduction des inégalités et au développement durable, et non à leur aggravation.